

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education, Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA), Vu les statuts de l'EPE UCA;

ARRETE

Article 1:

La composition du jury du Diplôme Universitaire de l'IAE Clermont Auvergne comme suit :

Diplôme Universitaire « Management des organisations médico-sociales et de santé »

Membres du jury:

Laurent MERIADE, Président du jury, MCF Corinne ROCHETTE, Vice-président du jury, PU

Norbert LEBRUMENT, MCF Rodolphe JONVAUX, MCF Rose-Marie BORGES, MCF

Article 2:

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/11/2021

Président

- Transmis au contrôle de légalité le

0 1 DEC 2071

- Publié le

0 1 DEC 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Mathias BERNARD